

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 18 décembre 2024 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Suspension dans l'intérêt du service - Audition et décision

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de confirmer la décision du Commandant de zone relative à la suspension du caporal volontaire X jusqu'à ce jour et de ne pas la prolonger ; De proposer au Commandant de zone d'ouvrir un dossier disciplinaire à l'encontre du caporal X pour les faits du 26 novembre 2024.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 22/11/2024.

3. MP désignation de menuisiers (accord-cadre) - Relance - Approbation des conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de relancer le marché N° 2024-055 "Désignation de menuisiers" en consultant 18 nouveaux opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/125-02 et au budget des exercices suivants.

4. MP Désignation d'entreprises pour débouchage et vidange de fosse septique (Accord-cadre) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 22 novembre 2024 en annexe et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base aux soumissionnaires ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses (sur base du prix), soit :

- Adjudicataire n°1 : WD WARZEE à 5363 Emptinne, aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ;
- Adjudicataire n°2 : Vidange PETIT à 5600 Philippeville aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ;
- Adjudicataire n°3 : HM SEWERTECH SRL à 5360 Hamois aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire.

D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/125-02 et au budget des exercices suivants.

5. MP Achat sous-vêtements de feu (Accord-cadre) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 9 décembre 2024 en annexe et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché "Achat sous-vêtements de feu (Accord-cadre)" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Provitec SA, Ruelle Grulois, 5 à 7950 Grosage aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire et de fixer le montant maximal de commande à € 30.000 TVAC, reconductions comprises ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51 et à inscrire au budget des exercices suivants.

6. MP Achat de gants techniques (Accord-cadre) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 10 décembre 2024 en annexe comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base "Achat de gants techniques (Accord-cadre)" à l'entreprise avec la seule offre régulière (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir VDP SAFETY, Binnensteenweg, 160 à 2530 Boechout aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51 et à inscrire au budget des exercices suivants.

7. MP Désignation d'électriciens (Accord-cadre) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 29 novembre 2024 en annexe et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du coût), soit :

- Adjudicataire n°1 : DUB'ELECT à 5670 Nismes aux prix mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ;
- Adjudicataire n°2 : EMA SYSTEM à 5580 Rochefort aux prix mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ;
- Adjudicataire n°3 : WENKIN ELECTRICITE à 5680 Doische aux prix mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire

D'approuver le paiement par les crédits inscrits au budget ordinaire et budget extraordinaire de l'exercice 2024, articles 351/125-02 et 3514/723-60 et à inscrire au budget des exercices suivants.

8. MP Achat d'un pick-up 4x4 - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 29 novembre 2024 en annexe et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché "Achat d'un pick-up 4x4 " au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit GARAGE DELFOSSE, Rue de France, 72 à 5600 Philippeville, pour le montant d'offre contrôlé de € 35.537,19 hors TVA ou € 43.000,00, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/743-98.

9. MP Achat d'un véhicule pour l'équipe de plongeurs - Attribution

Le Collège décide de reporter le point.

10. MP Achat de 3 ambulances type fourgon - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 9 décembre 2024 en annexe et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché "Achat de 3 ambulances type fourgon" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir AUTOGRAPHE SA, Avenue Lavoisier 2 à 1300 Wavre aux prix unitaires repris dans l'inventaire, soit € 160.500,00 HTVA par ambulance et € 1.800,00 HTVA pour l'option exigée ; de fixer le délai de garantie à 5 ans ; de fixer le délai de livraison à 12 mois ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/743-98.

11. MP Achat de 9 combinaisons humides de plongée - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 4 décembre 2024 en annexe et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'approuver la commande du marché "Achat de combinaisons humides de plongée" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit NEREE SPRLU, Rue Père Cambier 17 à 5000 Namur pour le montant d'offre contrôlé de € 2.754,30 hors TVA ou € 3.332,70, 21 % TVA comprise et de fixer le délai de livraison à deux semaines ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

12. MP Achat polos et pantalons secouristes ambulanciers (accord-cadre) - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 88 polos floqués et 58 pantalons floqués sur base de l'accord cadre 2024-047, à la société Condor Safety, à Krommebeekstraat, 44 à 8930 Menen, pour un montant d'offre contrôlé de € 11.809,98 hors TVA ou € 14.290,09, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

13. MP Rénovation auto-échelle du poste de Dinant - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer la commande du marché "Rénovation auto-échelle du poste de Dinant" au soumissionnaire ayant remis la seule offre régulière et inférieure au budget disponible, à savoir Rauw Tec Sprl, Rue de la Litorne 13 à 4950 Waimes, pour le montant de € 267.869,00 hors TVA ou € 324.121,49, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/745-98.

14. MP Achat de radios pour l'équipe eau-vive - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat de radios pour l'équipe eau-vive" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit DELTRONIC, Merksemsesteenweg 40 à 2100 Deurne pour le montant d'offre contrôlé de € 6.351,30 hors TVA ou € 7.685,07, 21 % TVA comprise (livraison franco à partir de € 675,00 HTVA) et de fixer le délai de livraison à 6 semaines, le délai de garantie à 24 mois sur les radios et 12 mois sur les accessoires et batteries ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

15. MP Achat de 2 licences Windows Server Datacenter 2022 et 600 licences d'accès client (CAL) utilisateur Windows - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat de 2 licences Windows Server Datacenter 2022 (16 cores) et 600 CALs utilisateur" à l'entreprise avec la seule offre, à savoir UPFRONT SPRL, rue de la Technique 14 à 1400 Nivelles pour le montant d'offre contrôlé de € 19.294,48 hors TVA ou € 23.346,32, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

16. MP Achat de 15 modules GID et GPS, accessoires et installation - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat de 15 modules GID et GPS, accessoires et installation" à l'entreprise TRANZCOM S.A., Kruiskouter 1 à 1730 Asse, adjudicataire du marché CD-MP-OO-60 de la centrale ASTRID, pour le montant d'offre contrôlé de € 35.768,23 hors TVA ou € 43.279,56, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

17. MP Achat 5 pc portables + docking station - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 5 pc portables + docking station" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Open IT, Chaussée de Louvain (BU), 306 à 5004 Namur pour le montant d'offre contrôlé de € 5.231,29 hors TVA ou € 6.329,86, 21 % TVA comprise et de fixer le délai de livraison à 7 jours ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

18. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir les factures n° A24-11802, 07406 et 11242, le contact patient étant établi.

19. Démission volontaire pompier-ambulancier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sapeur-pompier ambulancier volontaire au poste de secours de Couvin, à la date du 31 décembre 2024.

20. Suspension de nomination – Secouriste- ambulancière volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Madame X, secouriste-ambulancière non-pompier volontaire au Poste de Philippeville, pour une période de 6 mois à partir du 1er janvier 2025.

21. Accident de travail - refus

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas considérer les faits survenus le 21 août 2024 au détriment de l'agent X comme constitutifs d'un accident de travail ; D'informer de la présente décision le travailleur concerné et l'assureur de la zone.

22. AMU – Demande de stage – Etudiant infirmier Haute Ecole Hénallux

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter en stage Melle X, étudiante en 4e année de soins infirmiers à la Haute Ecole Hénallux, du 28 avril au 18 mai 2025 ; De marquer son accord sur la convention de stage proposée par l'école.

23. Recrutement employé prévention - Recevabilité des candidatures et désignation jury

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer non recevable la candidature de Mme X, qui n'a pas fourni une copie du diplôme requis ; De déclarer complètes et recevables les 6 autres candidatures ; De désigner comme suit membres du jury pour le recrutement d'un employé préventionniste : le Commandant de zone, le Directeur Prévention, la Directrice administrative, le(la) Président(e) de la zone ; De fixer comme suit les règles de pondération des épreuves : épreuve écrite : 50%, épreuve orale : 50 % ; De fixer la date des épreuves comme suit : épreuve écrite entre le 15 et le 30 janvier 2025 à Philippeville, épreuve orale avant le 15 février 2025 à Ciney.

24. MP Désignation d'un DPO, implémentation de sécurité de l'information et choix d'un logiciel de compliance - Centrale de marché Province de Namur - Accord de principe

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur le fait de passer par le marché attribué par la province de Namur, constituée en centrale d'achat, à la société CONSULTIS (BE0773.416.533), Clos de la Verveine, 8 à 5101 ERPENT, pour commander des prestations de services d'implémentation du RGPD, d'exercice de la fonction de DPO et d'implémentation des normes IO 2700 relatives à la sécurité de l'information au tarif horaire junior de € 96,25 HTVA ou € 116,46, 21% de TVA comprise ou au tarif horaire senior de € 110,00 HTVA ou € 133,10, 21 % de TVA comprise ; D'en avvertir la centrale et de demander une offre à l'adjudicataire CONSULTIS.

25. Personnel professionnel et administratif - Report congés 2024

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter que les membres du personnel opérationnel professionnel et du personnel administratif qui disposent encore de plus de 5 jours de congé à prendre pour l'année 2024, reportent le surplus jusqu'au 30 avril 2025 ; De rappeler au personnel professionnel que, pour les agents qui n'ont pas pu prendre leurs congés à cause d'absence pour maladie ou accident de travail, ce report est autorisé jusqu'à la fin de la 2^{ème} année civile qui suit celle de l'absence.

26. Accident grave 24/09/24 - Analyse factuelle

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du PV du CCB du 31 octobre 2024 ; De prendre connaissance de l'analyse factuelle réalisée par le Commandant et du rapport circonstancié corrigé.

27. Divers

28. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège décide de reporter le point.

29. Réparation PMF du Poste de Rochefort - Approbation de commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation du véhicule autopompe (1-KCU-757) du poste de Rochefort auprès de la société Vanassche SA Brugsestraat 153 à B-8531 Harelbeke, pour le montant d'offre de € 7.958,63 HTVA ou € 9.629,94 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/745-98.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

